



Date de dépôt : 7 janvier 2025

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Inciter nos enfants à douter de leur identité sexuelle n'est pas le
rôle de l'école**

Rapport de majorité de Sandro Pistis (page 4)

Rapport de première minorité de Sylvain Thévoz (page 18)

Rapport de seconde minorité de Céline Bartolomucci (page 27)

Pétition (2210-A)

Inciter nos enfants à douter de leur identité sexuelle n'est pas le rôle de l'école

Nous, parents, constatons que dans notre canton l'école familiarise nos enfants avec le concept de la fluidité du genre qui n'est pas issue des sciences médicales et ne fait l'objet d'aucun consensus démocratique.

Ainsi, une institution à qui nous confions nos enfants, financée par nos impôts ou privée, trahit la confiance des parents en diffusant des notions motivées par une idéologie.

Nous n'acceptons pas que des intervenants en éducation sexuelle instillent le doute dans l'esprit des enfants sur leur identité sexuelle.

L'irruption soudaine d'un nombre dramatique de demandes de transitions de sexe chez les jeunes ainsi que la détérioration de leur santé physique et psychique nous alarment et nous font redouter les graves conséquences à venir de ce qui n'est, au fond, qu'une politique de transformation sociale. Nous observons que l'enseignement que nous critiquons nuit au bon développement de nos enfants en fabriquant des questionnements identitaires malsains.

S'il est souhaitable d'apporter l'attention et la protection nécessaires à la petite minorité de ceux qui sont vraiment en souffrance concernant leur identité sexuelle, la responsabilité première de l'Etat est de mettre l'ensemble des enfants à l'abri des expérimentations idéologiques hasardeuses.

Créer un problème de toutes pièces et prétendre ensuite le résoudre est inadmissible. D'autres pays commencent à tourner le dos à ces néfastes expériences ; il est plus que temps pour notre canton de tirer les enseignements de ce que nous voyons autour de nous et d'arrêter les dégâts. L'école doit protéger les enfants et résister à la pression du militantisme.

La diffusion auprès des enfants des brochures « Hey you » et « Mon sexe et moi », proposées par les infirmières scolaires ou dans des lieux scolaires, illustre bien la problématique.

Ces brochures sont disponibles sur le site de Santé Sexuelle Suisse en PDF : <https://www.sante-sexuelle.ch>

N.B. 130 signatures¹

ACPS Association Collectif Parents Suisse
p.a. M^{me} Vanessa van der Lelij
27, route de Puplinge
1241 Puplinge

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 23 000 signatures électroniques.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Sandro Pistis

La commission des pétitions a traité la pétition intitulée « Inciter nos enfants à douter de leur identité sexuelle n'est pas le rôle de l'école ».

Nous avons traité ce sujet durant trois séances, soit le 24 juin et les 16 et 23 septembre 2024, sous la présidence de M. Alexis Barbey.

Que le président soit remercié pour la qualité de la tenue des séances ainsi que celle des débats.

Les remerciements s'adressent également au procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, ainsi qu'à M. Raphaël Audria, pour le travail fourni et la planification des travaux.

Séance du lundi 24 juin 2024

Audition de M^{me} Vanessa van der Lelij, M^c Diego Bischof et M. Nino Rizzo, pétitionnaires

M^{me} van der Lelij prend la parole et déclare être la présidente du collectif « Parents suisses » dont le but est de protéger l'intégrité physique et psychique des enfants.

Elle mentionne qu'au cours de ces dernières années, de nombreux parents expriment leur inquiétude quant aux interventions des experts en sexologie qui proposent des cours d'éducation sexuelle aux enfants en laissant entendre que ces derniers peuvent ne pas être du sexe qui est le leur.

Elle précise que la pétition a récolté 23 000 signatures en Suisse romande. Elle ajoute que l'idée proposée par cette pétition est de revenir à la formule précédente, l'enseignement étant alors simple et abordant les maladies sexuellement transmissibles et la biologie, et non l'identité de genre.

Le président demande si les pétitionnaires seraient satisfaits si les questions d'identité de genre étaient supprimées.

M. Bischof acquiesce. Il mentionne que la sexualisation qui a été apportée dans le nouvel enseignement consiste non pas à expliquer des généralités sur la reproduction, mais à proposer des représentations concrètes des activités sexuelles, ce qui n'est pas adéquat pour des enfants de 7 ans. Il précise que les spécialistes reconnaissent qu'une pratique de ce genre est traumatisante.

M. Rizzo déclare que l'idée que l'identité de genre ne suit pas forcément l'identité sexuelle biologique est introduite auprès des enfants à l'âge de 5 à 7 ans, ce qui est très déstabilisant pour ces derniers. Il remarque qu'il en va de même avec la violence ou le mensonge, mais il déclare que ce sont des aspects qui doivent être découverts peu à peu dans le cadre familial, social et scolaire.

Un député PLR demande si l'association a un équivalent en Suisse alémanique.

M. Bischof répond par la négative, en déclarant qu'il existe toutefois des associations analogues.

Ce député PLR demande quelle est la portée territoriale de cette association et quand elle a été créée.

M^{me} van der Lelij répond qu'elle s'étend à la Suisse romande et qu'elle a été créée en février 2021.

Le député PLR demande comment distinguer la suggestion et l'information auprès d'enfants de cet âge.

M. Rizzo répond qu'il y a également un risque d'intrusion. Il explique qu'un enfant peut entendre certaines réflexions sur la sexualité ou la violence durant un moment, mais pas au-delà. Il déclare qu'il n'est pas possible de prévoir un enseignement sur le sujet à un groupe de 25 enfants, puisque certains peuvent être prêts à entendre ce genre de propos alors que d'autres non. Il déclare que son petit-fils a en l'occurrence été traumatisé par le cours d'éducation sexuelle, car il n'était alors pas prêt.

Le même député PLR demande comment donner des outils de compréhension des ressentis en lien avec une orientation sexuelle ou des questions de genre, afin d'éviter des réactions d'exclusion.

M. Rizzo répond que c'est l'idée des responsables des cours d'éducation sexuelle dispensés maintenant. Il rappelle que la majorité des agressions sexuelles se produisent dans le cadre familial. Cela étant, il déclare qu'il est clair que des sensibilités peuvent être différentes et il pense qu'il est important de faire passer le discours auprès de ces enfants qu'ils ont le droit de s'orienter dans un sens ou un autre.

M. Bischof remarque que le vœu de la pétition vise à laisser en paix les enfants qui ne se posent pas de question sur ces orientations de genre. Il pense qu'il y a là une pénétration de la sphère intime d'un individu. En outre, il mentionne que la question de la compétence se pose également. Il rappelle que les premiers responsables des enfants sont les parents, l'école ayant une compétence déléguée en termes d'instruction.

Mais il déclare que l'école n'a pas la compétence de s'occuper des questions intimes des enfants. Il ajoute, cas échéant, que c'est le médecin ou le pédopsychiatre mandaté par les parents qui s'occupe de ces problèmes.

M^{me} van der Lelij observe que le canton de Genève a par ailleurs refusé d'octroyer des dispenses aux enfants à l'égard des cours d'éducation sexuelle. Elle ajoute que le DIP a en outre indiqué qu'il ne donnerait pas d'informations ni sur les dates ni sur les contenus de ces cours. Elle remarque que l'identité de genre est toutefois citée dans le programme scolaire paru en septembre 2023 pour les enfants de 10 ans, une citation supprimée en octobre de la même année, mais apparaissant toujours dans le plan d'études romand.

Elle déclare que c'est la seule information que les parents ont obtenue. Elle répète que de nombreux parents ont été très inquiets durant plusieurs mois et elle précise que certains d'entre eux ont trouvé des arrangements avec les enseignants.

Une députée PLR remarque être sollicitée depuis le début de l'année en tant que commissaire des Droits de l'Homme et elle évoque la motion PLR sur la brochure officielle « Mon sexe et moi » qui va être présentée et discutée à la rentrée à la commission de l'enseignement. Elle précise que cette motion propose d'intégrer des encadrés qui permettent aux enfants qui se posent des questions d'avoir accès à plus d'information.

Elle demande alors, sachant que le rôle de l'école est de donner une éducation sexuelle indépendamment des parents, ce que les pétitionnaires pensent de cette démarche. Elle se demande par ailleurs si les pétitionnaires ont rencontré la conseillère d'Etat.

M. Bischof répond que le sujet de la pétition porte sur la question particulière de l'éducation sexuelle. Il ajoute que les pétitionnaires n'ont pas mission d'aborder un autre projet.

La députée PLR demande si l'identité de genre peut être incluse dans un encadré à destination des enfants.

M. Bischof répond que la question de l'identité de genre comporte beaucoup d'idéologie. Il ajoute qu'il serait souhaitable d'en revenir à une appréciation réaliste et scientifique de la question. Il ne croit pas que cette proposition d'encadré soit une bonne idée puisque les parents ne seraient pas impliqués.

M^{me} van der Lelij mentionne que l'association a rencontré M^{me} Hiltbold en novembre et elle sait qu'elle est en train de prendre des dispositions. Elle rappelle en outre qu'une procédure est en cours depuis 2022, permettant à un enfant de choisir un autre genre au sein de l'école.

Un député S remarque que les pétitions demandent habituellement quelque chose et il demande ce que les pétitionnaires veulent exactement. Il ajoute qu'il y a une confusion entre l'identité de genre et l'identité sexuelle et il demande de quoi il retourne. Il se demande par ailleurs de quel âge il est question puisque la brochure « Mon sexe et moi » s'adresse à des enfants de 12 ans et plus.

M. Bischof répond que la troisième ligne de la pétition répond à la question, les pétitionnaires voulant que l'école cesse d'inciter les enfants à douter de leur identité sexuelle. Il pense en outre que tous les enfants en âge scolaire ne devraient pas être confrontés à cette remise en question.

Ce député S demande à quel âge un individu a une identité sexuelle stable. Il se demande ce qui pourrait faire douter les enfants de leur identité sexuelle.

M. Rizzo répond qu'un enfant doit créer son identité sexuelle qui se transforme en identité de genre à la fin de l'adolescence, entre 16 et 25 ans. Il mentionne que l'enfant doit s'accrocher à une identité sexuelle. Or, indiquer à un enfant de 12 ans qu'il peut être susceptible de relever d'un autre genre entraîne une déstabilisation.

Le député S demande ce qu'il en est des propos sur la violence et les mensonges.

M. Bischof répond que c'était des propos analogues.

Une députée du Centre déclare qu'il est vrai qu'au moment où les enfants se découvrent, venir faire douter ces derniers n'est sans doute pas adéquat. Elle ne croit pas qu'il faille créer de la confusion là où il y en a déjà et elle estime que l'école doit aborder ces sujets de manière adaptée et appropriée.

M. Bischof montre alors une statistique sur une orientation très spécifique en observant que celle-ci a augmenté au cours de ces dernières années alors que cette orientation était inexistante au préalable, et il estime que c'est le discours public qui a entraîné ce phénomène.

La députée du Centre demande ce qu'il en est dans les autres cantons et s'il existe également une forme d'omerta.

M^{me} van der Lelij répond que chaque canton a ses spécificités. Elle mentionne que les deux seuls cantons qui refusent des dispenses sont Genève et Neuchâtel. Elle ajoute que les mêmes témoignages apparaissent aussi dans ces différents cantons.

Un député UDC déclare qu'attaquer l'innocence des enfants est grave. Il remarque qu'il y a donc des conséquences statistiques depuis que ces cours sont dispensés avec des impacts de nature médicale.

M^{me} van der Lelij acquiesce en déclarant qu'une médecin zurichoise opère des personnes de moins de 18 ans qui veulent changer de sexe.

M. Rizzo remarque recevoir des adolescents en souffrance qui ont l'illusion d'avoir la possibilité de changer de sexe à leur gré.

Un député MCG remarque que la pétition évoque des pays qui ont fait marche arrière et il demande à quel âge il est possible de se faire opérer.

M. Bischof répond que 25 Etats américains et des pays scandinaves auraient fait marche arrière, à la suite des constatations des médecins sur les dégâts psychiques d'adolescents qui ont transitionné.

Un député S signale que les parents sont également affectés par les changements de genre de leur enfant. Il se demande si des parents ont évoqué le traumatisme de leur enfant.

M. Bischof répond que les sources des pétitionnaires sont précisément les parents qui sont confrontés à ces situations.

Ce député S demande si la conseillère d'Etat a expliqué pourquoi les parents sont exclus de la démarche opérée par l'école.

M^{me} van der Lelij ne se souvient pas si cette question a été posée. Mais elle mentionne que l'association a indiqué qu'il était très problématique que les parents ne soient pas consultés. Elle évoque alors le site Ciao.ch qui propose des articles de promotion de la transidentité et sur lequel une infirmière a renvoyé des enfants.

Elle signale également qu'en Valais, deux personnes transgenres sont intervenues en classe pour faire la promotion de leur association.

Une députée Verte déclare que l'école a ce rôle d'apprendre aux enfants à vivre en société. Elle mentionne que des adolescents sont trans et elle demande comment faire pour apprendre aux enfants à ne pas discriminer ces personnes.

M. Bischof répond qu'une institution étatique n'a pas de compétence universelle. Il remarque que les interactions humaines sont multiples, et il mentionne que ces personnes ne seront pas démunies si cet enseignement est supprimé.

M. Rizzo remarque que si un enfant est différent dans une classe, de par son orientation sexuelle, la couleur de sa peau ou sa confession, il est possible d'aborder le problème. Mais anticiper des questions de cette nature ne fait qu'entraîner une déstabilisation chez les enfants.

Une députée Verte demande quelles sont les références scientifiques des pétitionnaires.

M. Bischof répond que les pétitionnaires se reposent sur des publications scientifiques américaines, des articles signés par des médecins sur des questions de transidentité, comme les docteurs Régis Bruno, Maurice Berger,

René Roussillon. Il précise avoir préparé une liste bibliographique à l'attention de la commission qu'il remet à cette dernière.

Fin de l'audition des pétitionnaires.

Un député S déclare qu'il s'agit d'un sujet de société compliqué et il propose l'audition du DIP et de M^{me} Hiltpold, ainsi que de M^{me} Caroline Dayer qui est experte en prévention et qui fait référence sur ces questions.

Une députée Verte partage ces propositions. Elle mentionne qu'il serait aussi intéressant d'entendre l'OMP qui est chargé des transitions ainsi que la faïtière suisse de l'éducation sexuelle.

Le président propose d'entendre en premier lieu la conseillère d'Etat avant de statuer sur les autres propositions d'auditions.

Un député S pense qu'il faudrait entendre les personnes qui dispensent ces cours avant la conseillère d'Etat afin d'avoir leur perception.

Après divers échanges, le président observe que les commissaires sont majoritairement d'avis d'entendre le service social de l'éducation de la jeunesse avant M^{me} Hiltpold. Il observe que l'audition de M^{me} Dayer est également acceptée.

Séance du lundi 16 septembre 2024

Audition de M^{me} Anne Hiltpold, conseillère d'Etat, DIP, et de M. Pascal Freydiere, directeur du pôle promotion de la santé et prévention de l'office de l'enfance et de la jeunesse

M^{me} Hiltpold prend la parole et remercie la Commission pour cette audition. Elle mentionne que M. Freydiere va présenter des éléments portant sur les cours d'éducation sexuelle et de la vie affective dispensés dans les écoles genevoises.

M. Freydiere acquiesce et explique que Genève a été un canton précurseur en termes d'éducation sexuelle et de la vie affective, à ce point que différents cantons jalourent Genève. Il mentionne qu'il y a une centaine d'années, l'école dispensait déjà des cours dans le domaine sous un angle hygiéniste et hygiénique. Il remarque que cette approche a été modifiée il y a une trentaine d'années et a alors adopté un cadre plus holistique.

Cela étant, il mentionne que plusieurs cadres réglementaires chapeautent ce domaine, notamment le plan cantonal de la promotion de la santé qui met un accent sur le respect de l'intégrité et de l'intimité des élèves ainsi que la loi sur l'enfance et la jeunesse, et la loi sur la santé relative à la promotion de la

santé liée au sexe, à l'orientation affective et sexuelle et à l'identité du genre. Il remarque que la dernière loi qui a été votée dernièrement, la LED-Genre, aborde également cette problématique.

Il explique que le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) met ainsi en place un programme d'éducation et forme les enseignants. Il ajoute qu'il propose également pour tous les élèves une campagne de vaccination contre l'hépatite B et le papillomavirus. Il signale par ailleurs que la définition de la santé sexuelle selon l'OMS reprend la définition de la santé générale, et il mentionne que la finalité du programme du SSEJ est en fin de compte de promouvoir la santé et le bien-être des élèves en prévenant les atteintes à la santé et les abus sexuels.

Il remarque que le parcours de cet enseignement relève d'une acquisition de connaissances au cours de la scolarité, un parcours qui démarre en 4P puis en 8P, au CO et au BP. Il précise que ces cours viennent compléter l'éducation parentale. Il déclare encore que 2104 cours ont été donnés l'année passée par des maîtres spécialistes MMSA, lesquels dispensent une information objective et scientifique correcte. Il observe que ces maîtres ont tous un DAS en santé sexuelle et reproductive et jouissent d'un *bachelor*, et il remarque que leur posture est bienveillante et s'adapte en fonction des enfants, mais aussi de chaque classe.

Il indique qu'ils répondent aussi à la curiosité des enfants, lesquels peuvent interroger le maître de manière anonyme grâce à des post-it. Il signale également que ces maîtres collaborent avec les parents qui sont invités à des soirées d'information afin d'échanger avec les professionnels, soirées organisées pour les 4P et depuis peu pour les 6P. Il indique que le service répond également aux parents qui lui envoient des e-mails.

Il en vient à la pétition et il estime que celle-ci est issue d'un article malheureux paru dans la presse. Il remarque que son service en fait les frais depuis une année, et qu'il renseigne les parents qui ont été inquiétés par cet article. Il signale qu'un effort est fait depuis lors pour rendre plus transparente cette formation.

Il mentionne par ailleurs que des présentations ont été faites à la FAPEO et il rappelle qu'une enquête « Comment va l'école ? » vient de se terminer – les résultats sont tombés il y a un mois. Il remarque à cet égard que 90% des parents considèrent ces cours comme importants. Il signale encore que le service travaille en lien avec le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences en observant que les statistiques indiquent, notamment, qu'une fille a deux fois plus de risques de subir des violences sexuelles qu'un garçon, et que l'utilisation du préservatif est en baisse.

M^{me} Hiltbold ajoute que les cours commencent en 4P. Elle précise à cet égard que le projet pilote débuté en 3P s'est arrêté l'année passée. Elle mentionne que les cours d'éducation sexuelle abordent surtout les notions de santé et plus particulièrement les abus dont les enfants peuvent être victimes en 4P.

Elle remarque s'être intéressée de près à cette formation et elle observe que des amalgames ont en l'occurrence été faits dans le public, peut-être parce que des établissements ont fait venir des associations pour évoquer des problématiques spécifiques. Elle signale que les parents qui insistent sur le fait que leur enfant ne devrait pas suivre les cours sont reçus, ce afin d'éviter les procédures et pour qu'ils soient rassurés. Elle estime que cette prévention est nécessaire et particulièrement importante et a tout son sens auprès des élèves.

Un député S demande à partir de quel âge les brochures évoquées par les pétitionnaires sont données et la manière avec laquelle elles sont utilisées. Il demande ensuite pourquoi commencer ces cours si tard alors que des jeux de nature sexuelle peuvent commencer plus tôt. Il se demande ensuite s'il y a eu des résistances de la part des enseignants et ce qu'il en est des dispenses éventuelles accordées à des élèves.

M. Freydier répond que ce sont les brochures de Santé Sexuelle Suisse, brochures qui ne sont pas distribuées, mais qui sont utilisées principalement par les infirmières scolaires.

Ce député S demande si les parents ne devraient pas pouvoir les obtenir.

M. Freydier répond qu'elles sont accessibles en ligne. Il déclare ensuite que l'approche holistique ne peut pas reposer uniquement sur les intervenants de son service, mais aussi sur les enseignants qui évoquent par exemple très vite dans le parcours scolaire la question du respect. Il ajoute que la question de réintroduire ces cours en 3P est ouverte, notamment sous l'angle de l'intimité, du consentement et du respect de soi.

M^{me} Hiltbold ajoute que le projet pilote en 3P s'est arrêté, car il a vraisemblablement commencé au mauvais moment et elle précise que sa reprise est effectivement en discussion. Elle signale qu'il n'y a pas eu de dispense donnée.

M. Freydier précise que les parents savent que le cours en 4P doit être donné dans la semaine et n'ont pas forcément la date exacte. Il répète que c'est un article de presse très négatif qui est venu encourager des postures très affirmées chez certains parents. Il répète que le cours est obligatoire.

Il mentionne en revanche que les enfants qui ont été abusés ou qui sont traumatisés sont dispensés sur certificat médical, bien que ces cas soient très rares. Quant aux enseignants, ils sont très preneurs de ces cours, et il mentionne

qu'ils ont été surpris de constater ce qui se passait dans les médias alors que le cours 4P existe depuis vingt ans.

Une députée PLR demande s'il est possible de recevoir la présentation qui a été faite, laquelle peut être très utile pour les députés.

M. Freydiere acquiesce et mentionne que les objectifs seront également remis à la commission.

Le président signale que cette présentation sera annexée au PV.

La députée PLR demande s'il est possible de connaître les résultats complets de l'enquête qui a été menée.

M^{me} Hiltbold acquiesce et déclare que les données de l'étude « Comment va l'école ? », dans laquelle la question a été posée de savoir quels cours devaient être donnés à l'école, sont accessibles en ligne sur le site du département. Elle remarque qu'il y a notamment les réponses des parents, mais aussi des jeunes.

La députée PLR déclare que de nombreuses questions se sont posées à l'égard de ces deux brochures, et elle mentionne avoir compris qu'elles n'avaient jamais été distribuées, mais déposées dans des espaces publics avant d'avoir été retirées.

M. Freydiere répond que ces brochures se trouvent à des endroits clés, et notamment dans les endroits où des ateliers du Bioscope sont organisés.

La députée PLR déclare que les plaintes de la pétition ne portent que sur l'identité de genre, et elle observe à cet égard que la commission des droits humains estime que le respect de ces multiples identités est très important. Elle se demande en l'occurrence si des explications concernant ces aspects ont été données aux parents.

M. Freydiere déclare qu'entre 9 et 13% de la population suisse se reconnaît dans le mouvement LGBT, des personnes susceptibles d'être traitées de manière inégale ou pouvant être fragilisées. Il remarque également que 1,4% de la population ne se sent pas en harmonie avec son identité de genre naturelle. Il signale par ailleurs que les discriminations sont multiples et peuvent également frapper les populations migratoires. Il observe donc que les raisons discriminatoires sont multiples et que les explications qui sont fournies se heurtent souvent à des craintes, certains parents craignant notamment une « contamination » par le discours.

M^{me} Hiltbold déclare avoir interrogé son service et les enseignants afin de savoir si les enfants de l'école primaire étaient sollicités pour savoir s'ils étaient en harmonie dans leur genre. Or, elle constate qu'à aucun moment des questions de ce type ne sont posées aux enfants. Mais elle mentionne que des

réponses sont en revanche apportées lorsqu'un enfant pose des questions. Elle signale par ailleurs que la démarche que l'université a menée par le biais d'un questionnaire envoyé aux parents d'enfants de 1P à 4P allait sans doute trop loin dans la formulation des questions, ce qu'elle a signalé à l'université.

Une députée Verte signale que les pétitionnaires ont évoqué des aspects scientifiques ou pseudo-scientifiques et elle pense qu'il serait important d'avoir des arguments à proposer pour contrer ces assertions. Elle observe ensuite que les discriminations sont en augmentation, et elle se demande si le nombre de parents dans l'expectative à l'égard de ces questions LGBTQ qui s'adressent au département est aussi en augmentation. Elle se demande qui est en charge des questions de genre.

M. Freydier répond que réduire la question de l'identité de genre à une dimension purement médicale n'est pas le bon chemin puisqu'il y a aussi des aspects sociaux et affectifs. Il ajoute qu'il y a en effet plus de questionnement de la part des parents puisque ces sujets sont plus souvent évoqués.

Il remarque également que les générations les plus récentes observent la sexualité d'une manière très différente des générations précédentes. Il déclare que le domaine évolue donc très vite et il mentionne que les cours doivent suivre pour ne pas être déconnectés des réalités de la société. Il déclare que le cours aborde aussi les abus physiques et cyber.

Il explique par ailleurs que l'enjeu est d'avoir des doyens qui puissent être des référents pour la question de l'égalité, ce d'autant plus que l'on observe une régression de l'égalité.

Un député MCG déclare être surpris d'apprendre que les enfants sont obligés de suivre ces cours alors que les parents ne sont pas d'accord. Il se demande quelles sont les pratiques dans les autres cantons. Il mentionne ensuite que les fréquentations génèrent des doutes – et il évoque à cet égard les films qui peuvent être limités en fonction de l'âge des spectateurs – et il imagine que des enfants peuvent être déstabilisés au contact de questionnements mal adaptés. Il se demande comment garantir que cet enseignement n'est pas instrumentalisé.

M^{me} Hiltbold répond que les professionnels qui donnent ces cours répondent à des questions et ne sont pas des militants. Elle ajoute que le département n'est pas là pour pousser les enfants à aller dans un sens ou un autre. Elle remarque que, si d'autres cantons n'obligent pas les enfants à suivre ces cours, tel n'est pas le cas à Genève, et ce depuis longtemps. Elle répète que cette formation relève du plan d'études romand et qu'il n'y a pas de raison de rendre ces cours facultatifs.

Un député S demande si ce cours est évalué et s'il est déterminant pour le passage de l'année.

M^{me} Hiltbold répond par la négative.

Le même député S remarque que ce cours ne devrait donc pas être forcément obligatoire. Il se demande par ailleurs, lors de chocs familiaux inhérents à ces questions de genre, si les enfants sont accompagnés.

M. Freyrier répond que le service santé donne aux enfants des adresses vers qui ils peuvent se tourner au besoin. Il ajoute que les professionnels sont à disposition des parents pour les guider vers les structures adaptées en cas de situation problématique.

Un député PLR déclare que plusieurs associations effectuent un travail formidable, et il se demande s'il serait possible de clarifier ces questions dans le cadre des futurs contrats de prestations d'associations comme Dialoguai ou Le Refuge. Il se demande ensuite, si le département suspecte des maltraitances familiales, ce qui est fait lorsque cela se produit.

M. Freyrier déclare que, lorsque des révélations sont faites à l'issue d'un cours, la consigne est de s'adresser à l'infirmière scolaire le plus rapidement possible. Il ajoute que des faits sont dénoncés pénalement, un aspect important qui relève de la crédibilité de l'institution.

M^{me} Hiltbold ajoute que des discussions sont en cours. Elle mentionne avoir reçu Le Refuge dont le contrat de prestations est très clair.

La députée du Centre demande si l'association des parents qui a déposé cette pétition a été rencontrée et si elle est satisfaite. Elle remarque ensuite que le DIP a contribué à la rédaction des brochures évoquées précédemment et elle se demande comment elles ont été validées et s'il ne faudrait pas réfléchir à sa mise à disposition. Elle comprend que les nouvelles générations ont des regards différents et elle se demande si la situation s'est améliorée depuis la mise en place du programme.

M^{me} Hiltbold répond avoir reçu cette association l'année passée, mais elle n'est pas certaine d'avoir pu les rassurer au vu de cette pétition. Mais elle pense que ce sont des parents qui n'ont pas envie que la sexualité soit un sujet abordé à l'école. Elle mentionne qu'évoquer des familles avec deux papas ou deux mamans semble poser un problème alors qu'il s'agit d'une réalité. Elle imagine que le DIP a participé à ces brochures sous un angle financier, mais elle rappelle qu'elle n'était alors pas encore en poste.

M. Freyrier déclare que le monde est agité et que les gens sont dans la réactivité, ce qui est déstabilisant pour de nombreuses personnes. Il indique que le collectif qui a déposé cette pétition comporte des parents qui s'étaient

aussi exprimés contre le médecin cantonal durant la crise du covid. Il remarque que le rôle de l'Etat est ainsi de plus en plus contesté et il pense qu'il est nécessaire d'intégrer ces dynamiques. Il ajoute que les brochures ont été validées par les HUG et il mentionne que le choix a été fait de ne pas la distribuer.

Un député PLR demande si la transition de genre est un thème abordé.

M. Freydier répond par la négative et mentionne que les professionnels ne font que répondre aux questions.

Un député UDC déclare que le cours de 4P a vingt ans, mais il mentionne qu'il n'y a pas eu durant ce laps de temps des pétitions de 23 000 signatures. Il déclare que cette association a la capacité de lancer un référendum.

Il remarque que ce phénomène est donc nouveau. Il rappelle par ailleurs que la question de l'identité de genre ne se posait pas jadis. Il signale par ailleurs que le 13% évoqué est manifestement faux, puisque seules certaines spécificités sont concernées. Il déclare que la démarche du DIP est donc idéologique. Il demande si les pétitionnaires sont pris en compte ou s'ils sont simplement « envoyés bouler ».

M^{me} Hiltbold déclare que la question de l'identité de genre relève aussi de la lutte contre les stéréotypes de genre, notamment la possibilité d'enfiler un pull rose pour un garçon.

Le député UDC intervient et déclare que le département ne répond en rien à cette pétition.

M^{me} Hiltbold répond qu'elle pense que si cette pétition a reçu autant d'audience, c'est parce que les pétitionnaires ont affirmé que cette brochure était distribuée, ce qui est faux.

Le député UDC déclare que le DIP distribue sa brochure dans de nombreux endroits par le biais de tiers et il se demande si le département ne peut pas assumer et la distribuer directement.

M^{me} Hiltbold répond que ce n'est pas la brochure du DIP. Elle répète qu'elle n'est pas distribuée dans les classes.

Un député UDC remarque qu'il n'y a pas de prosélytisme selon le département, mais il demande si les milieux LGBT influencent les enfants qui s'interrogent.

M^{me} Hiltbold répond par la négative. Elle mentionne avoir posé cette question. Elle ajoute que ce n'est pas parce qu'un enfant s'interroge qu'il va changer. Elle signale avoir rencontré une association de parents (TransParents) dont les membres ont dû chercher de l'aide pour avoir été confrontés à ces

problématiques et elle observe qu'il est également possible d'interroger cette dernière.

Séance du lundi 23 septembre 2024

La députée du Centre déclare être en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat afin que ce dernier exprime sa position. Elle rappelle que l'on entend tout et n'importe quoi. Elle rappelle que la commission a constaté que ces brochures étaient difficilement disponibles et que la situation n'était pas très claire.

Elle ajoute que le fait que des enseignants posent des questions aux enfants peut initier des doutes chez ces derniers et elle estime que la position du Conseil d'Etat est nécessaire.

Le député MCG déclare être en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, car il pense qu'il convient de clarifier la situation. Il ajoute que refuser cette pétition représenterait un signe négatif à l'égard des parents qui ont signé cette pétition.

Le député S déclare que son groupe votera le dépôt de cette pétition sur le bureau, car elle ne pose pas le débat et demeure excessive. Il rappelle que la magistrate a démontré le travail du service santé qui n'est motivé que par le bien-être des enfants. Il ajoute que la pétition utilise des termes choquants et troublants. Il remarque que son groupe a été rassuré par les explications de la magistrate. Il indique que son groupe est en faveur de cette défense de la diversité et des minorités qu'entend soutenir le département.

La députée Verte déclare partager l'opinion du député S. Elle mentionne que l'audition du département a démontré l'objectivité de la démarche du département, laquelle est enviée par d'autres cantons. Elle remarque qu'aller de l'avant avec cette pétition serait un mauvais signal à l'égard des services qui effectuent ce travail. Elle rappelle par ailleurs que ces brochures sont mises à disposition par Promotion Santé Suisse. Elle ajoute que son groupe demande le classement de cette pétition.

Une députée PLR mentionne que la commission des Droits de l'Homme traite de deux PL qui proposent une modification de la loi sur la santé, et elle remarque que toutes ces questions sont interdisciplinaires et touchent par exemple à la loi sur la cohésion sociale et la discrimination. Elle pense qu'il est nécessaire d'avoir une position forte et consensuelle du Conseil d'Etat. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle elle a demandé de transmettre l'extrait de PV de la commission des pétitions à la commission des Droits de l'Homme.

La députée du Centre doute que les commissions partagent la même position. Cela étant, elle déclare avoir apprécié l'intervention de la conseillère

d'Etat, mais elle rappelle qu'il y a souvent un hiatus entre la volonté prise à un niveau hiérarchique et son application sur le terrain.

Un député S déclare être étonné de la demande de renvoi de cette pétition pour avoir plus de clarté alors que la pétition ne se base pas sur des aspects scientifiques, et il craint que renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat ne fasse que rajouter au flou.

La députée PLR ne pense pas qu'il faille craindre la réponse du Conseil d'Etat. Elle aimerait en revanche connaître la position du Conseil d'Etat *in corpore* pour travailler sur ce dossier.

Un député MCG rappelle que les pratiques changent selon les cantons, certains d'entre eux n'obligeant pas les enfants à suivre ces cours. Et il pense que les signataires de cette pétition nourrissent des craintes qu'il n'est pas possible de prendre à la légère.

Un député PLR déclare que les brochures ne sont pas accessibles sur Promotion Santé Suisse, mais sur sante-sexuelle.ch.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2210 au Conseil d'Etat :

Oui : 8 (1 MCG, 2 UDC, 1 LJS, 1 LC, 3 PLR)

Non : 5 (3 S, 2 Ve)

Abstention : 2 (1 PLR, 1 MCG)

La P 2210 est renvoyée au Conseil d'Etat.

Mesdames et Messieurs les députés, vous l'aurez compris, cette pétition traite un sujet sensible avec, selon les cantons, des pratiques diverses. La majorité de la commission a voté le renvoi au Conseil d'Etat et, au nom de la commission, vous êtes invités à en faire de même.

Date de dépôt : 26 novembre 2024

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de Sylvain Thévoz

La pétition P 2210 « Inciter nos enfants à douter de leur identité sexuelle n'est pas le rôle de l'Etat » a été déposée par des parents qui prétendent protéger l'intégrité physique et psychique des enfants, mais qui militent avant tout et surtout pour que la sexualité ne soit pas un sujet abordé à l'école.

Les pétitionnaires se basent sur de mauvaises informations et véhiculent des peurs viscérales afin de revenir à un enseignement abordant uniquement des généralités biologiques sur la reproduction. Ces pétitionnaires répandent de fausses informations sur le fait que l'identité sexuelle biologique serait introduite auprès des enfants à l'âge de 5 à 7 ans et des enseignements viseraient à créer le trouble chez les enfants.

Pour les pétitionnaires, un enfant crée son identité à la fin de l'adolescence seulement, entre 16 et 25 ans. Et avant ? – Rien. Cette forme d'obscurantisme est dangereuse. Nous pensons au contraire qu'il est important que les enfants puissent poser des questions et trouver des réponses à celles-ci auprès de professionnels chevronnés. Il est mille fois préférable que ces professionnels formés puissent accueillir les questions des enfants sur le sexe et la sexualité, plutôt que le silence, la gêne ou le tabou, ou que la seule source d'information soit les réseaux sociaux ou la pornographie.

Nous avons bien reçu bien les explications du directeur du pôle promotion de la santé et prévention de l'office de l'enfance et de la jeunesse, qui nous a clairement rappelé le sérieux de l'enseignement, que Genève a été un canton précurseur en termes d'éducation sexuelle et de la vie affective voilà plus de 100 ans et que le cadre légal aujourd'hui est clair.

Plusieurs lois chapeautent ce domaine, notamment le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention¹ qui met un accent sur le respect de l'intégrité et de l'intimité des élèves ainsi que la loi sur l'enfance et la jeunesse, et la loi sur la santé relative à la promotion de la santé liée au sexe, à

¹ www.ge.ch/document/34410/telecharger

l'orientation affective et sexuelle et à l'identité du genre. La dernière loi qui a été votée récemment, la LED-Genre, aborde également cette problématique.

Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) n'est pas dans l'improvisation ni l'idéologie. Il met en place un programme d'éducation et forme les enseignants à parler de manière professionnelle des enjeux liés à la vie affective et sexuelle. Il propose également pour toutes et tous les élèves une campagne de vaccination contre l'hépatite B et le papillomavirus. La définition de la santé sexuelle selon l'OMS reprend la définition de la santé générale. Cet enseignement permet aux élèves d'acquérir des connaissances au cours de la scolarité, en 4P puis en 8P. Ces cours viennent compléter l'éducation parentale.

La finalité du programme du SSEJ est de promouvoir la santé et le bien-être des élèves en prévenant les atteintes à la santé et les abus sexuels.

2104 cours ont été donnés en 2023 par des maîtres spécialistes ; lesquels dispensent une information objective et scientifique. Ces maîtres ont tous un DAS en santé sexuelle et reproductive et disposent d'un bachelors. Leur posture est bienveillante et s'adapte en fonction des enfants, mais aussi de chaque classe. Ils répondent aussi à la curiosité des enfants, lesquels peuvent interroger le maître de manière anonyme grâce à des post-it. Ces maîtres collaborent avec les parents qui sont invités à des soirées d'informations afin d'échanger avec les professionnels. Le service répond également aux parents qui lui envoient des e-mails. Les cours d'éducation sexuelle abordent surtout les notions de santé et plus particulièrement les abus dont les enfants peuvent être victimes en 4P. Le parcours d'éducation à la vie affective et santé sexuelle de l'élève comprend vingt heures réparties entre l'école primaire et le secondaire II.

Les brochures incriminées par les pétitionnaires sont produites par Santé Sexuelle Suisse, brochures qui ne sont pas distribuées aux parents, mais sont utilisées principalement par les infirmières scolaires et comme base de référence pour les enseignantes et enseignants. Nous vous invitons à les lire, afin de tordre le cou aux préjugés et fausses informations répandues à dessein sur elles par les pétitionnaires.

La brochure « Mon sexe et moi »² invite à découvrir l'anatomie génitale et sa grande diversité, les bases physiologiques de la fonction sexuelle et non reproductive. La brochure vise la promotion de la santé sexuelle, l'égalité des genres et la prévention des violences selon une approche scientifique et interdisciplinaire. **Elle s'adresse à un public dès 12 ans.** Le comité scientifique était composé de professionnels et professionnelles de référence : la docteure Jasmine Abdulcadir (gynécologue aux Hôpitaux universitaires de

² www.unige.ch/ssi/files/7017/0737/6317/Mon_sexe_et_moi_2024_CBOK.pdf

Genève, HUG, UNIGE), la doctoresse Caroline Jacot-Descombes (Santé Sexuelle Suisse), le docteur Arnaud Merglen (pédiatre aux HUG, UNIGE), la doctoresse Gabrielle Richard (sociologue, Université Paris-Est Créteil), le docteur Michal Yaron (gynécologue aux HUG, UNIGE). Les illustrations sont de Zep et Hilde Atalanta. Cette brochure est fondée sur 3000 authentiques questions posées par des jeunes.

La brochure « Hey You »³ est une « brochure d'éducation sexuelle sur l'amour, la sexualité, la contraception et plus encore ». Elle **s'adresse aux enfants de 12 ans et plus**.

A aucun moment, des enseignants ne posent des questions aux enfants pour savoir s'ils sont en harmonie dans leur genre. Mais des réponses sont apportées lorsqu'un enfant pose des questions. Fin août 2024, le DIP a publié les résultats de son vaste sondage « Comment va l'école ? » mené auprès des parents et des élèves. L'échantillon des parents comprend 37 679 réponses. Au primaire, 92% d'entre elles ont jugé que l'éducation à la santé sexuelle et vie affective était « très importante » ou « importante ».

Un article du Temps du journaliste Marc Guéniat⁴ intitulé « Les écoliers au cœur d'une fièvre conservatrice » décrypte bien la dérive des pétitionnaires qui inventent des choses inexistantes afin de noyer l'école et l'enseignement dans une vague d'obscurantisme puritain.

Mesdames et Messieurs les députés, face aux attaques et face à la désinformation, nous pensons qu'il est important que l'école continue d'offrir à la jeunesse un enseignement scientifique et de qualité sur la vie affective et sexuelle. C'est pourquoi nous vous invitons à déposer cette pétition cherchant à inciter les adultes à douter de l'enseignement à la vie sexuelle et affective à l'école sur le bureau du Grand Conseil. Il y va de la santé de notre jeunesse, de sa capacité à se questionner et à se construire au sein d'une société laïque et moderne.

³ https://shop.sante-sexuelle.ch/img/A~1825~2/10/1825-02_Hey-You.pdf?xet=1702372532307

⁴ www.letemps.ch/societe/les-ecoliers-au-coeur-d-une-fievre-conservatrice

Parcours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle au DIP



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - TISSOT SA

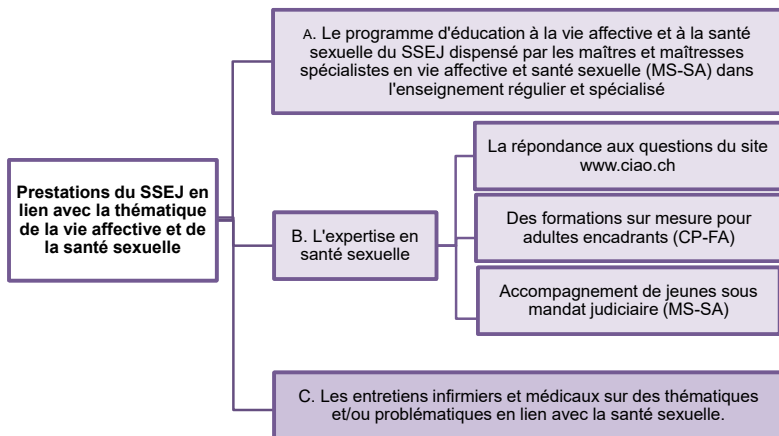
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

18/09/2024 - Page 1

Cadre réglementaire romand et genevois

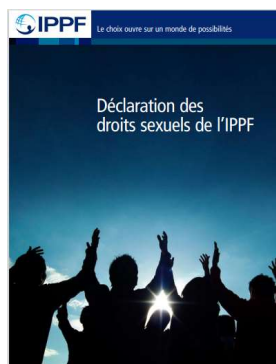
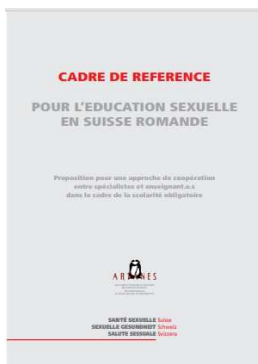
Plan PSP	PER	LEJ	REJ	LS	LED-genre
Les cours en éducation à la santé sexuelle et vie affective s'inscrivent dans le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (Plan PSP) – notamment dans l'axe 4 (actions 4.5 et 4.6) et dans l'axe 7 (action 7.7).	Les cours en éducation à la santé sexuelle et vie affective s'inscrivent dans le Plan d'études romand (PER) – notamment en lien avec la thématique Santé et bien-être. Une attention particulière est portée au respect de l'intégrité et de l'intimité des élèves.	L'article 17 de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) affirme que le département veille à ce que les enfants et les jeunes soient informés, protégés et suivis dans leur santé en particulier par le biais de programmes de promotion et d'éducation à la santé	L'article 13 du règlement d'application de la loi sur l'enfance et la jeunesse (REJ), demande au SSEJ de développer les connaissances et compétences des élèves en matière de santé sexuelle et affective.	L'article 20A de la loi sur la santé (LS) relatif à la promotion de la santé liée au sexe, à l'orientation affective et sexuelle et à l'identité de genre ainsi que l'article 25 de cette même loi soutiennent l'information et les actions de promotion de la santé sexuelle.	L'article 9 de la première loi sectorielle de la loi sur l'égalité et contre toutes les discriminations (LED-genre) porte sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre, et notamment la protection liée à l'identité de genre et à l'intersexuation

Les prestations du SSEJ en vie affective et santé sexuelle



18/09/2024 - Page 3

Cadres de référence



Définition de la santé sexuelle

« ...un état de bien-être physique, mental et social eu égard à la sexualité, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. La santé sexuelle s'entend comme une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que comme la possibilité de vivre des expériences sexuelles agréables et sûres, exemptes de coercition, de discrimination et de violence. Pour que la santé sexuelle soit assurée et protégée, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et appliqués »

Définition de l'OMS - 2006

18/09/2024 - Page 5

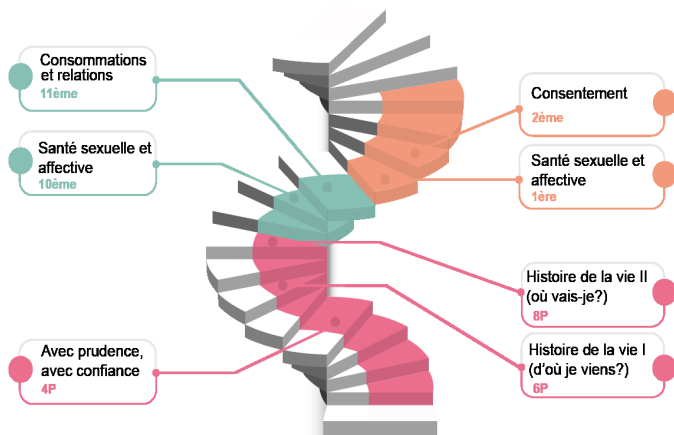
Finalité

La finalité du programme d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle en milieu scolaire du SSEJ est de promouvoir la santé et le bien-être des élèves, tout au long de leur scolarité, grâce à une vision holistique et positive de la vie affective et de la sexualité dans toute sa diversité, ainsi que de prévenir les atteintes à la santé et les abus sexuels.

18/09/2024 - Page 6

Parcours de santé de l'élève

Programme d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle



18/09/2024 - Page 7

Qui donne les cours ?

Les cours sont donnés par nos **maîtresses et maîtres spécialistes** en vie affective et santé sexuelle.

- En **complément à l'éducation donnée par les parents** dans les domaines affectif et sexuel.
- Elles et ils donnent **une information objective, scientifiquement correcte** sur tous les aspects de la santé sexuelle.
- En complément d'un bachelor dans le domaine médico-psycho-social, elles et ils sont au bénéfice d'un DAS en santé sexuelle et reproductive (HES-SO) ou d'une formation équivalente.
- Elles et ils animent des interventions dans le domaine de la vie affective, de la santé sexuelle ainsi que de la promotion de la santé.

18/09/2024 - Page 8

La posture de nos MS-SA

- Pose un cadre rassurant et contenant pour l'enfant
- Offre une écoute bienveillante, gère et régule les émotions des enfants (gêne, rires, etc.)
- S'adapte au niveau de l'enfant pour valider ou compléter ses connaissances
- Répond à la curiosité des enfants – toute question mérite réponse – certains sujets ne sont pas évoqués d'emblée mais sont abordés en fonction des questions des élèves
- Collabore étroitement avec le corps enseignant et infirmier – au primaire, l'enseignante ou l'enseignant assiste au cours.

18/09/2024 - Page 9

Le SSEJ, les parents et les partenaires

- Courrier aux parents à la rentrée pour les 4P, 6P et 8P
- Organisation de soirées parents pour les 4P et les 6P
- Réponses individuelles aux préoccupations des parents par le mail ssej@etat.ge.ch (une centaine pour l'année scolaire 23-24)
- Lien avec la FAPEO, présentation du programme et réponses à leurs questions
- Résultats de l'enquête comment va l'école: 90% des parents trouvent important ou très important que l'école porte cette thématique

18/09/2024 - Page 10

Le SSEJ, les parents et les partenaires

- Présentation du programme aux directions d'établissements
- Liens avec le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) pour des champs thématiques communs tels que la prévention des violences dans les jeunes couples (As de cœur)
- Liens réguliers avec l'Unité de santé sexuelle et de planning familial des HUG

18/09/2024 - Page 11

Chiffres clés

Violences sexuelles

- En 2022, en Suisse, il y a eu 5389 consultations (11,6%) dans un centre LAVI avec "infraction contre l'intégrité sexuelle des enfants" (total des consultations : 46542)¹.
- L'enfant connaît soit auteur dans 87% des cas et dans 35,5% de ces cas, l'auteur est hors de la famille (donc 65,5% des cas l'auteur est dans la famille)².
- Une fille a deux fois plus de risques d'être victime qu'un garçon².
- Les jeunes qui ont déjà été victimes d'abus sexuel ont 8 fois plus de risques de l'être à nouveau³.

IST et contraception

- Augmentation des cas de chlamydias dans la population, avec un pic chez les 15-24 ans, notamment chez les filles
- Augmentation des cas de gonorrhée dans la population, avec un pic chez les 15-24 ans, notamment chez les garçons
- Baisse alarmante de l'utilisation du préservatif chez les ados au niveau mondial, "ce qui peut entraîner des **grossesses non désirées, des avortements risqués et un risque accru d'infections sexuellement transmissibles**".

18/09/2024 - Page 12

Date de dépôt : 26 novembre 2024

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de Céline Bartolomucci

Cette pétition demande que le DIP revienne sur les enseignements dispensés sur le genre et plus largement sur les cours d'éducation sexuelle, arguant que ces domaines sont issus d'une idéologie. La minorité de la commission des pétitions s'oppose au renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat et recommande son classement.

Les cours d'éducation sexuelle ne sont pas des instruments de propagande idéologique comme avancé par les pétitionnaires et sont motivés par le bien-être des enfants. Ils visent à fournir une information objective et scientifique aux élèves. Les maîtres spécialistes qui dispensent ces cours ont un diplôme d'études supérieures (DAS) en santé sexuelle et reproductive, et leur approche bienveillante est adaptée aux besoins des enfants selon leur âge. Plusieurs cadres règlementaires chapeautent cet enseignement, avec notamment :

- le plan cantonal de la promotion de la santé ;
- le PER qui met un accent sur le respect de l'intégrité et de l'intimité des élèves ;
- la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) ;
- la loi sur la santé relative (LS) et son article 14 sur la promotion de la santé liée au sexe, à l'orientation affective et sexuelle et à l'identité du genre ;
- enfin, la loi LED-Genre, votée en avril 2023, qui aborde également cette problématique.

Contrairement aux discours avancés par certains milieux réactionnaires peu enclins à admettre des cours d'éducation sexuelle à l'école, les cours dispensés actuellement sont adaptés au niveau de compréhension et de maturité des enfants. En 4P (environ 7-8 ans), les cours se concentrent principalement sur des notions de base telles que la santé, l'hygiène et la prévention des abus. Les concepts plus complexes, comme l'identité de genre, ne sont abordés que de manière très générale et bien plus tard, selon l'âge des enfants. Les enseignant.e.s sont formés pour répondre aux questions des enfants de manière appropriée et sans imposer de concepts trop avancés pour leur âge. Les cours

évoluent progressivement avec l'âge des élèves, en abordant des sujets plus détaillés et complexes au collège et au lycée.

Protection contre les discriminations

Aujourd'hui, entre 9 et 13% de la population suisse se reconnaît dans le mouvement LGBT, des personnes susceptibles d'être traitées de manière inégale ou pouvant être fragilisées. 1,4% de la population ne se sent notamment pas en harmonie avec son identité de genre assignée à la naissance. Pour ces personnes, les discriminations sont multiples et frappent d'autant plus les populations migratoires.

A cet égard, l'école a un rôle crucial dans l'éducation des enfants, y compris dans des domaines sensibles comme l'éducation sexuelle. Il est essentiel de respecter les droits de tous les enfants, y compris ceux qui peuvent avoir des questionnements sur leur identité de genre. L'école doit être un lieu de protection et de soutien pour tous les élèves, sans discrimination.

Prévention des abus et violences sexuelles

Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, 5377 infractions liées à des violences sexuelles (dont 1218 sur des enfants) ont été répertoriées en Suisse, en 2023, établissant un nouveau record. L'inceste, bien que souvent peu rapporté, est également un problème crucial. Les cours d'éducation sexuelle jouent un rôle capital dans la prévention de ces abus en sensibilisant les enfants à leurs droits et en leur apprenant à reconnaître et à signaler les comportements inappropriés.

La minorité estime que la pétition repose sur des malentendus et des craintes infondées rapportés par une minorité de parents et de milieux conservateurs. L'enquête « Comment va l'école ? », publiée en 2024, indique notamment que 90% des parents considèrent ces cours comme importants. Les brochures évoquées par les pétitionnaires, telles que « Hey you » et « Mon sexe et moi », ne sont **pas** distribuées par le DIP (bien que validées par des experts de la santé et accessibles en ligne pour les parents qui souhaitent les consulter).

Les cours d'éducation sexuelle sont essentiels pour la santé et le bien-être des élèves, et sont dispensés de manière objective et professionnelle, en respectant les droits de tous les enfants. La minorité demande donc le classement de cette pétition et le maintien des cours d'éducation sexuelle tels qu'ils sont actuellement dispensés.